

[ En marge gauche :

N 2.°

E.'

Deliberation Concernant  
La future provocation  
des Etats Generaux ]

Aujourd'hui vingt uniéme de decembre mil Sept cent quatre vingt huit á deux heures après midy.

Devant nous Michel Pierre Maignée Maire de La ville de Mamers Capitale du Pays de Sonnois au Maine Et Lieutenant général du Baillage Royal de la même ville M.<sup>es</sup> Julien François Chartrain Grenetier au Grenier à Sel de cette ville Lieutenant de Maire, Jacques Maslé Conseiller assesseur, Le S.<sup>r</sup> Philippe villajeu, Controlleur, Jacques Treboil de la Clain Receveur René ~~Et~~ Louis Odillard Notaire Royal et Procureur du Roy.

et après avoir commis pour Secretaire Greffier en cette partie pour L'absence du Secretaire Greffier ordinaire de L'hotel de ville Le Sieur René Renard Greffier ordinaire de la Maîtrise de Perseigne, qui a prêté le serment accoutumé, Les habitants de la même ville convoqués en la manière ordinaire et d'après leur deliberation du dix huit de Ce mois se Sont assemblés dans L'Eglise de S.<sup>t</sup> Nicolas lieu Yndiqué par cette deliberation et ont été présents.

#### Scavoir

Dans Le Clergé M.<sup>res</sup> Pierre Le Tondeur de La Cibotiere Curé de cette ville et Jacques Le Vannier des Caillere Prestre.

Dans La Noblesse M.<sup>res</sup> ~~Augustin~~ Jean Augustin Luce de Rocquement Maître Particulier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Perseigne, Etienne de Barville Lieutenant d'Ynfanterie et Nicolas Chevalier de Barville aussi Lieutenant d'Ynfanterie

Dans le tiers Etat M. M. Guillaume Joseph Pelisson de Gennes Bailly et Lieutenant Général de Police au Baillage de cette Ville ~~H.<sup>r</sup>~~ et ancien Maire Guillaume Regnoust Duchenaye av.<sup>t</sup> [ avocat ] du Roy et ancien Maire, Julien Chartrain Grenetier Honoraire ancien Lieutenant de Maire, Marc Antoine Gouaux de Vaux Procureur du Roy au Grenier à Sel, Paul Jean Baptiste Devaugondont Pierre Michel Le Camusat, Charles Desiré Ygnard de La Gombaudiere ancien Maire Joseph Duprey et Julien Pierre Jean Hardouin av.<sup>t</sup> en Parlement Et aux Sieges Royaux de cette Ville, Jean Dureau Conseiller Rapporteur du point d'honneur et officier des Grenadiers Royaux, Guillaume Etienne Dureau officier dans Les Regiments Provinciaux,



*Jean René Chartier Receveur des Domaines Du Roy et Controlleur des actes,  
Jean René Le Balleur av.<sup>é</sup> en Parlement et notaire François Nibelle Notaire et  
CommisSaire à terrier, Jacques Louis Le Goux Greffier en Chef du Baillage,  
Bernard Le Hautt av.<sup>é</sup> en Parlement, René François Perou de La BiGotiere,  
Loüis Denis, Yves Jean Jallu, Pierre #*

*Aux quels Lecture acté donnée par nôtre Secretaire Greffier des observations  
Faittes par les Sieurs CommisSaies nommés par L'assemblée du dix huit de  
ce mois.*

*Et Considerant que déjà le moment s'approche ou le monarque  
descendant au milieu de Ses Sujets assemblés les consultera Sur les Grands  
Ynterêts de la nation, que les Besoins présents de l'Etat Exigent de Fortes  
contributions, et que l'Ymportant objet de l'Ympôt Sera traité et discuté aux  
Etats généraux.*

*Considerant que le Resultat de leurs délibérations preparera La loY de  
la Repartition des Ympôts entre les trois ordres que Le Clergé et la Noblesse  
unis par Ynterêt Commun de la Conservation de leurs privilèges pourroient  
en combinant leurs Efforts repousser Sur le tiers Etat Le Fardeau public s'ils  
composioient les deux tiers des voix dans l'assemblée nationale considerant  
encore que si les deux premiers ordres ont les plus Riches propriétés du  
Royaume Yls ont d'autant plus d'Ynterêt a Faire refouller l'Ympôt Sur le  
peuple, et qu'ils ont d'ailleurs besoin d'une protection plus etendue pour  
conservier Leurs propriétés; qu'en Supposant que Le tiers Etat possède des  
Fonds plus considerables, Son Ynterêt s'accroit en même mesure pour Les  
deffendre d'une Ynjuste Surcharge.*

*Considerant aussi que le tiers Etat Forme au moins Les quatre vingt  
dix+ [ en rajout en entre ligne: + neuf ] centième de la population du  
Royaume que tous les arts utiles et nécessaires Sont exercés par Ses Mains,  
que non Seulement Yls donnent à L'Etat l'Ympôt de Ses Richesses effectives [ sic  
] mais encore qu'ils payent à La nation entiere Le tribut de Ses Talents et de  
Son Industrie,*

*Considerant ensuite que les trois ordres composés de Citoyens qui ont un  
droit Egal à la protection de L'Etat doivent contribuer egallement aux  
Secours qui lui Sont nécessaires pour les proteger, mais que cette Egallité ne  
pourroit s'établir si les deux premiers ordres Ynterressés à La combattre  
pouvoient avoir par Leur Reunion La preponderance des voix dans  
L'assemblée nationale occupée de l'assiette et de la Repartition des  
charges publiques.*

*Decidés par ces motifs, et guidés par Les Raisons et les principes trop  
Longtemps meconnus, mais aujourdhuy bien Sentis et si Solidement établis  
par*



*La Province du dauphiné et par Le Pays Nantais.*

*Considerant d'Ailleurs que le pays Sonnois dont Mamers est La Capitale contient Environ trentes lieues quarrées et s'étend dans Soixante dix paroisses, que depuis 1550 : Yl a été possédé par des Seigneurs particuliers Sans estre reuni au Comté du Maine, que Sa Capitale est devenue Ynterressante par un Baillage Royal, un Siege des EauX et Fotêts Un Grenier a Sel qui y ont été Etablis, mais plus encore par une Manufacture Considerable de toiles, un Commerce de vin et d'Eau de vie Fort Etendu, par Ses Foires et Marchés très Frequentés, par sa position qui le Rend l'entrepôt du Commerce de la Normandie Et du Perche et par Les Grandes Routes qui le traversent, que le Baillage de Mamers est absolument Yndependant de la Senechaussée et du Présidial du Mans, que les Elections Se Faisant par Baillage, Les deputés de la province du Maine aux Etâts Généraux Rejetteront Sur le Sonnois qu'ils Regardent comme un Pays Ysolé une Forte partie des Ympositions dont La Province du Maine Sera Chargée.*

*Considerant enfin que quoyque le Sonnois Forme par Son Etendue qu'a peu prés La dix huitième partie de La Province de Maine, cependant Yl contribue de plus d'un douzième Pour Le payement des Impôts repartis Sur cette province*

*Ont unanimement arrêté 1.° que sa Majesté Sera très humblement Supplée d'appeler aux Etâts généraux Le tiers Etat en nombre egal a celui des deputés des deux premiers ordres reunis*

*2.° d'admettre à l'assemblée nationale des Représentants du Pays de Sonnois.*

*3.° d'ordonner que les Electeurs et Les deputés Respectifs des trois ordres Seront nommés au Scrutin par chaque ordre.*

*4.° qu'enfin dans L'assemblée des Etats généraux Les voix Se compteront par teste et non par ordre.*

*Arresté au surplus qu'une Expedition de la présente Signée par M. M. Les ~~Maire~~ <sup>Maire</sup> et Echevins [ rajout en fin de délibération avant la mention des mots rayés nuls : <sup>Maire</sup> et officiers Municipaux ] et par Le Secretaire Greffier de L'hotel de ville Sera envoyée à ~~Monseigneur~~ Incessamment à Monseigneur Le Directeur Général des Finances, qu'en teste de cette Expedition Le discours que M. Le Maire Fit à l'assemblée du dix huit de ce mois Sera transcrit et que M. M. les Maire et Echevins ecriront en même temps à Monseigneur le Directeur des Finances pour Le Supplier de mettre La présente deliberation sous les Yeux du RoY et de L'appuyer auprès de Sa Majesté.*



Fait et arrêté en L'église S.<sup>t</sup> Nicolas Rapport au Grand nombre d'habitants que n'auroit put contenir Le lieu ordinaire des assemblées, Et ont tous Les Susétablis Signés avec nous et nôtre Secretaire Greffier à l'exception de ceux qui ont déclaré ne Savoir Signer de ce enquis  
Rayés Sept mots comme nuls.

[ ici se termine la liste des présents du Tiers état ]

# Chauvin, Nicolas Le Moux, Jean David et Loüis Le Fevre ceux c<sup>x</sup> Bourgeois, François Hardouin Negotiant, Jacques Hardouin Desnos Commissaire aux Saisies Réelles, Jean Maufay, Simon Denis Etienne Le Gendre, Jean Granger, Jacques S.<sup>t</sup> Lot Père, Louis Clopustre, Pierre Rivard, Joseph Le Roux, Jacques François Deschamps; Bernard Duneufbourg, François Fleury, Jean Fleury, Charles Bonvalet, Jean Meunier Fils; Jean Boulay, Jean Chaplain, Marin Juigné Etienne Jouselin, Jean François Marrais, Jacques Chevallier, Jacques Le Sueur, Pierre Beautay, Pierre Lourday, Adrien Gadoit, Loüis Vallée, Jacques Blin Joseph Aubry, Julien Gontard, Jean Lorier Fils aîné Jean Lorier père Jean François Yvon père Jean Yvon Fils, Pierre Sarmond, François Graffin Julien Deshayes, Charles Esnault, Guillaume Bezard François et Clément Pichot, Joseph Le Comte Jean Grouaré, hilaire Le Reteux, Jacques et Jean Abot, Jean Briere, Pierre Marie, Pierre Chartier, Pierre Devaux, Jacques Guîtret Ambroise Guy, Claude Pottier Isaïe Courtin Jean Bonhomet, François Trihoire, François Clopustre, Joseph Dallier, Jacques Dallier, François Clopustre Jean Simon, Julien Fagot Jean Duval François Chouippe, Jean Augé, Loüis Poisson, Joseph Le Sage Jacques Bouvier, Julien Burin, François Launay, Jacques Chesnil, François Adam Jean Marieux Fils, Jean Piau, René Fleury père tous Fabricants de Toiles en La Manufacture de cette ville, Jean Montheau, Jèchin [ ? ou Joachim ] Abot,

Six.<sup>me</sup>

Loüis Boucher, Jacques Carel et Jean Caigné M.<sup>ds</sup> Drapiers, Loüis Bezard Peintre, Louis Jean Du Bois et Theodore Marie Mortier M.<sup>ds</sup> orfèvres Jean Drouin M.<sup>d</sup> Pierre Julien François Dubois, Jean Fleury et Jean Marceau Tanneurs, Julien Petithomme Père Julien Petithomme Fils et François Juchereau et Pierre Chemeau M.<sup>ds</sup> d'Eau de vie et de vin en Gros, Jacques Chesnais Maître de poste aux Chevaux François et Claude Chereau, Guillaume Parent Joseph Cloud M.<sup>ds</sup> Etaminiers Jacques Vasset Jean Joseph Butet, Et Gabriel Houllier M.<sup>ds</sup> Chandeliers, Pierre Nicolas David Letangneuf M.<sup>ds</sup> à La halle aux toiles de Paris. Jacques Fleury Jullien Moulin Charles Boucher Et Jacques Rottier, Maçons et entrepreneurs des Batiments Moville Besnier Chirurgien, René Avard Antiquaire Pierre Chassevent, Laboureur, François Cagne M.<sup>d</sup> de Bœufs, Pierre Chantelou Menuisier, Jean Grison Couvreur, Denis Deshayes et Pierre Fleur Maréchaux René et Jean Blondeau et Pierre Gouet Fils huissiers Jean Margerie Serrurier, Silvestre Peigné Traïtteur, Michel Le Tourneur et Jean Lochet Tourneurs, Jean Tenier père et Fils et Marin Blot Fripiers Pierre David et François Joseph Tremeret Bouchers

*Joseph Joubard Bourlier, Pierre Dallier, François Girard Cordonnier, Pierre Marieux Meunier, Julien Bouvier Coconnier [ sic ]<sup>1</sup>, Nicolas Goussard, Pierre Julien Marieux, Guillaume Peuvret et René Peuvret, Marin Cosniau, Joachim Rottier et Jean Courard Boulangers, Jacques Besniard M.<sup>d</sup> de Bois, Denis et Jean Granger Chapeliers, Pierre Jacque Homé Maître de L'École Chrétienne, Jacques Hélié Quincalier, Jacques Etienne Monthulet M.<sup>d</sup> Cirier Louis Foïseron horloger, Jacques Paris Marin Maisonnier Charles Chauvin, François Petithomme Jean Lorient François Trihoire Jacques Jean Augustin Quelquyau [ lecture peu assurée ] M.<sup>ds</sup> de vin et Cabaretiers, Pierre Crestot et François Collin tailleurs, Jean Gendret Bonnetier, Prudent Bourderon Feudiste et M.<sup>e</sup> Olivier Pinceloup ar.<sup>t</sup> en p.<sup>t</sup> [ artiste Peintre ? ] et autres habitants en nombre considérable Sousignes ./.*

*[ Suivent deux pages et demie de signatures dont celles de ceux déjà cités ] .<sup>2</sup>*

---

<sup>1</sup> Nous pensons qu'il s'agit d'un marchand de volailles... Sinon ce serait un métier en rapport avec les cocons de soie, hypothèse improbable à Mamers en 1788.

<sup>2</sup> AD 72, archives en lignes, côte 1 MI 1343 ( R 129).